



*Communiqué de presse
Paris, le 26 avril 2016*

Le sport, dans le parcours de soin : Signature d'une convention-cadre de partenariat entre la DRJSCS et l'AP-HP

À la suite de la loi de santé du 26 janvier 2016 qui reconnaît le sport comme thérapeutique non médicamenteuse, la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) ont signé, le 19 avril, une convention de partenariat sur le développement de la pratique physique et sportive comme élément du parcours de soin dans les hôpitaux de l'AP-HP.

En 2018, plus de 1 500 patients accompagnés dans la pratique sportive

La volonté de la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS) est de faire du sport un outil au service de la santé des Franciliens en favorisant leur qualité de vie.

L'AP-HP poursuit l'ambition de devenir l'établissement national de référence pour la promotion des Activités physiques et sportives (APS) pour ses patients.

Ce partenariat a pour objectif de développer, à l'AP-HP, une plateforme de promotion des activités physiques pour les patients que ceux-ci soient suivis à l'hôpital ou en ville. Cette plateforme animera plusieurs programmes :

- la prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents ;
- la promotion des activités physiques pour les patients malades du cancer ;
- la mise en place d'un accompagnement à la pratique de l'activité physique pour les personnes présentant des maladies chroniques.

Les activités physiques et sportives proposées par les professionnels de l'AP-HP pourront être proposées dans les établissements hospitaliers de référence, l'Hôtel-Dieu pour les adultes et l'hôpital Robert-Debré pour les enfants ou dispensées par des opérateurs référencés sur le site internet «santeparlesport» administré par le Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France avec l'appui de la DRJSCS.

Cette convention a pour objectif d'accompagner, jusqu'à juin 2017, plus de 750 patients dont 500 adultes et plus de 1 500 patients à partir de juin 2018.

Le sport, une thérapie non-médicamenteuse mais nécessaire

La nécessité de cette convention est partie de constats assez simples comme le manque de pratiques sportives chez de nombreux Franciliens et les bons résultats thérapeutiques d'une pratique sportive encadrée médicalement.

38 % des Franciliens de 18 ans ou plus déclarent souffrir d'une maladie chronique (diabète, obésité, cancers, insuffisances respiratoires...) et 10 % se disent limités dans les activités de la vie quotidienne (source INSEE). Les modes de vie actuels favorisent la sédentarité et le vieillissement de la population francilienne et conduisent à réfléchir aux modalités permettant de conserver l'autonomie physique des personnes, quels que soient leurs âges et leurs situations.

Parallèlement des études ont montré que dans le cadre du traitement du cancer du sein ou de la prostate, les activités sportives permettent de contrebalancer la toxicité du traitement principal et d'accroître de plus de 50 % l'espérance de survie. De même, au niveau de la santé mentale, l'activité physique permet de réduire le sentiment de dépression.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>